

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 1 mars 2013
(convocation du 22 février 2013)

Aujourd'hui Vendredi Premier Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h20
M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11h00
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 10h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h35
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10h25
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Villenave d'Ornon - Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) - Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Bassin Versant de l'Eau Blanche - Fonds de concours pour la 2e partie du plan de gestion - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La ville de Villenave d'Ornon s'est engagée, depuis 2010, à mettre en place, sur une période de 5 ans (2011-2016), des actions visant à préserver et gérer les éléments de qualité assurant la diversité écologique du bassin versant de la vallée de l'Eau Blanche. La ville a adopté ce plan de gestion lors de son comité de pilotage du 14 septembre 2010.

Ce plan d'actions bénéficie de la reconnaissance de l'Agence de l'Eau pour les acquisitions foncières et les actions du plan de gestion. Le Conseil général de la Gironde reconnaît également ce site d'intérêt départemental et apporte son soutien au programme d'actions.

La ville a inscrit cette action aux contrats de co-développement 2009-2011 et 2012-2014 conclus avec la Communauté urbaine de Bordeaux. Pour la période 2012-2014, cette action figure dans la fiche action n°23 intitulée « Plan de gestion et de restauration de la vallée de l'Eau Blanche ».

1 – Situation de l'Espace Naturel Sensible

La vallée de l'Eau Blanche, classée pour partie en Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) par le département de la Gironde, constitue une richesse reconnue en termes de paysage et de biodiversité.

La ville est propriétaire de 27 ha de la ZPENS d'une surface totale de 78 ha, soit 31 %.

Le plan de gestion de la ZPENS porte sur un territoire situé au sud-est de Villenave d'Ornon, le long du bassin versant de l'Eau Blanche. La gestion de ce site, notamment via l'entretien pastoral mis en place, est planifiée sur 2 sites : prairies bocagères de l'Espace Naturel Sensible et prairies de Baugé localisées en Zone Urbaine Sensible (ZUS).

2 – Bilan des actions de la 1^{re} partie du plan de gestion

Par délibération n° 2011/0669 du 23 septembre 2011, La Cub a apporté un fonds de concours pour la 1^{re} partie du plan de gestion, qui a porté sur les actions suivantes :

Volet 1 - Restauration des milieux

Sur la partie bocagère qui couvre une surface de 17,9 ha, un certain nombre d'opérations ont été menées pour la restauration des milieux :

- nettoyage des refus,
- nettoyage des saules par girobroyage,
- retrait des frênes au cours de 3 chantiers verts,
- nettoyage et entretien des haies,
- pose de clôtures.

Volet 2 - Missions de suivi et d'accompagnement

Ce volet a permis de mener les actions suivantes :

- présence d'un chargé de gestion (ensemble des parcelles) pour la surveillance des milieux, des usagers du site (médiation) et pour le suivi des interventions ;
- achat de matériel (GPS, appareil photos) ;
- étude préliminaire sur la régulation des tortues de Floride.

Il est à noter que l'objectif de recourir à des prestataires chargés du volet faune-flore a fait l'objet d'un marché infructueux.

Volet 3 - Communication

Ce volet a porté sur :

- une exposition photos et une exposition pédagogique sur la faune et la flore de l'ENS,
- le démarrage de la rédaction d'un ouvrage sur la mémoire de l'ENS (rencontre de propriétaires).

3 – Contenu de la 2^e partie du plan de gestion

Pour la 2^e partie du plan de gestion, la ville a sollicité, par courrier du 10 juillet 2012, un fonds de concours de La Cub. Cette demande est conforme à la fiche action n°23 du contrat de co-développement conclu pour la période 2012-2014. Elle concerne les actions suivantes, validées par le Comité de Pilotage du 25 janvier 2012 :

➤ Acquisitions foncières :

la ville réalisera l'achat de 5 terrains de 30 072 m², en priorité les parcelles le long de l'Eau Blanche.

➤ Restauration des milieux :

- entretien des parcelles de fauche par gestion pastorale,
- entretien des haies,
- campagne de lutte contre les espèces invasives (écrevisses, ragondins, jussie et tortues de Floride),
- chantiers jeunes.

Dans le cadre de cette action, la Ville s'est engagée dans 2 nouvelles démarches : la signature de la Charte Natura 2000 le 2 février 2012, accueil d'un apiculteur sur le site de l'ENS (délibération du 31 janvier 2012).

➤ Missions de suivi et d'accompagnement :

- choix d'un prestataire pour le suivi faune-flore,
- présence d'un chargé de mission,
- intervention dans les écoles.

➤ Communication :

la ville a mis en place des manifestations de sensibilisation à destination du grand public : la « Fête des foins » et la « Transhumance urbaine ». Deux supports de communication sont prévus : une plaquette d'information sur l'ENS et le rôle de la zone humide ; la fin de la rédaction de l'ouvrage sur la mémoire de l'ENS.

4 – Calendrier prévisionnel

Dans son courrier du 10 juillet 2012, la ville a sollicité l'autorisation de démarrer l'opération par anticipation des financements, afin de suivre le calendrier de réalisation des travaux :

- début des travaux : 1^{er} février 2012,
- fin des travaux : 31 décembre 2012.

5 – Financements accordés précédemment par la Communauté urbaine de Bordeaux

La Ville a reçu les fonds de concours de la Communauté urbaine de Bordeaux au titre de ce plan de gestion, pour un montant total de 31 378 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2008/0180 du 22 février 2008 (fonds de concours pour la réalisation de l'étude de réalisation du plan de gestion)	3 496 €
Délibération n° 2011/0669 du 23 septembre 2011 (fonds de concours pour la 1 ^{re} partie du plan de gestion)	27 432 €

6 – Coûts prévisionnels de la 2^e partie du plan de gestion

Le tableau ci-dessous précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PREVISIONNEL HT				
DEPENSES € HT		RECETTES € HT		
		Participation	%	Montant
Restauration	67 378	Agence de l'Eau Adour-Garonne	40	49 396
Mission de suivi et d'accompagnement	47 398	Ville de Villenave d'Ornon	20	24 698
		La Cub	20	24 698
Communication	8 714	Conseil général de la Gironde	20	24 698
TOTAL	123 490	TOTAL	100	123 490

Ainsi, la participation de La Cub sera de 24 698 € correspondant à 20 % de l'estimation globale qui est de 123 490 € HT.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L5215-26,
VU la délibération n° 2012/0010 adopté en Conseil de Communauté le 20 janvier 2012 relative à la démarche de co-développement,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE :

Ce projet a pour finalité la valorisation des espaces naturels et, à ce titre, est d'intérêt communautaire ;

Ces espaces naturels revêtent un intérêt déterminant pour la préservation des milieux et de la biodiversité ;

DECIDE

Article 1 - Un fonds de concours d'un montant de 24 698 € est attribué à la ville de Villenave d'Ornon pour le financement de la 2^e partie de l'opération « Zone de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) – Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Bassin Versant de l'Eau Blanche ».

Article 2 - Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à préciser les modalités de règlement de ce fonds de concours.

Article 3 - Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 - La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2013 en section d'investissement au chapitre 204, compte 2041412, fonction 8330, programme HE00, CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 1er mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 MARS 2013

PUBLIÉ LE : 8 MARS 2013

M. SERGE LAMAISSON